



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-4-10-2

Séance du vendredi 3 avril 2020

APPEL A PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1/ n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-1-10-3 du 17 janvier 2020 relative aux subventions de fonctionnement 2020 au titre de la politique d'insertion du Département,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion du 27 mars 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue aux structures, figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa qui y sont détaillées ;

- Approuve la convention-type, jointe à la présente délibération, relative aux conditions de versement de ces subventions et autorise la Présidente à signer avec chacune de ces structures une convention particulière afférente à ces subventions, sur la base de la convention-type ;
- Attribue aux Associations CIAREM, CONTACT PLUS et APPONA 68 les subventions, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 2, venant en complément des subventions qui leur ont déjà été accordées par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-1-10-3 du 17 janvier 2020 pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ;
- Approuve les avenants à ces conventions, joints à la présente délibération, afférents aux conditions de versement de ces subventions complémentaires et autorise la Présidente à signer ces avenants avec chacune des trois associations ;
- Attribue à l'association ALSA les subventions pour l'accompagnement des personnes handicapées et des bénéficiaires du rSa, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 3, approuve la convention jointe à la présente délibération afférente aux conditions de versement de ces subventions et autorise la Présidente à la signer ;
- Attribue à l'URSIEA une subvention pour ses actions de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 3, approuve la convention jointe à la présente délibération afférente aux conditions de versement de cette subvention et autorise la Présidente à la signer.

Le montant des subventions s'élève à 3 895 516 €, soit 3 645 225 € sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), 167 791 € sur les crédits d'insertion (fonctionnement) dont 48 000 € au titre de la Politique de la Ville, 82 500 € au titre du handicap.

Il se répartit comme suit :

- 3 380 182 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 265 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-501 (Autorisation d'Engagement-Ville de Mulhouse),
- 119 791 € (dont 50 000 € URSIEA) programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (fonctionnement),
- 48 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Politique de la Ville),
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-503 (ALSA fonctionnement),
- 15 000 € programme G716 imputation 65-42-6574-2947-503 (ALSA Dibagpsy).

Mme Pascale SCHMIDIGER ne participe ni au débat ni au vote pour l'attribution de la subvention départementale à l'association pour la Création, l'Insertion, la Formation et l'Emploi – ACIFE dont elle est Président

Mme Catherine RAPP et M. Alain COUCHOT ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'adjoint au Maire de la Ville de Mulhouse pour l'attribution de la subvention départementale à la Ville de Mulhouse.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité